Direction Générale Adjointe
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie
Service Entretien et Exploitation de la Route

Le Président du Conseil Départemental du Nord,

Arrêté n° CA-I22-2149

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2021/560 portant délégation de signature,
Vu la demande de la société Descamps TP en date du 31 août 2022 **afin d'exécuter des travaux de reprise de section en pavés sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 05 septembre 2022 et le 10 novembre 2022, la circulation des véhicules sera interrompue sur **la route départementale 113B entre les PR 1 + 754 et 2 + 680** [1]sur le territoire **des communes de SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS**.

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI vers SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS :
Route départementale 134 sur la commune de : SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI
Route départementale 45 sur les communes de : SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS
Route départementale 942 sur la commune de : SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS.

Pour les usagers utilisant le sens SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS vers SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI :
Route départementale 942 sur la commune de : SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS
Route départementale 45 sur les communes de : SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS
Route départementale 134 sur la commune de : SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge du service gestionnaire de la voirie.

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place pendant les heures des travaux de jour entre 07h00 et 18h00. La signalisation sera maintenue en dehors des heures des travaux.

Signé par : Christophe DELBEQUE
Date : 31/08/2022
Qualité : Responsable du service Entretien et Exploitation de la route - DIRECTION DE LA VOIRIE

1 Coordonnées GPS: RD0113B de 50.183,3.438 à 50.19,3.431

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de CAMBRAI,
MM. Les Maires des communes de SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE CAMBRAI,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DU CAMBRESIS,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 31 août 2022
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,
Le Responsable de service Entretien et Exploitation de la Route

Monsieur Christophe DELBEQUE

Publié le : 01.09.2022

Annexes - plans de situation

Situation des travaux

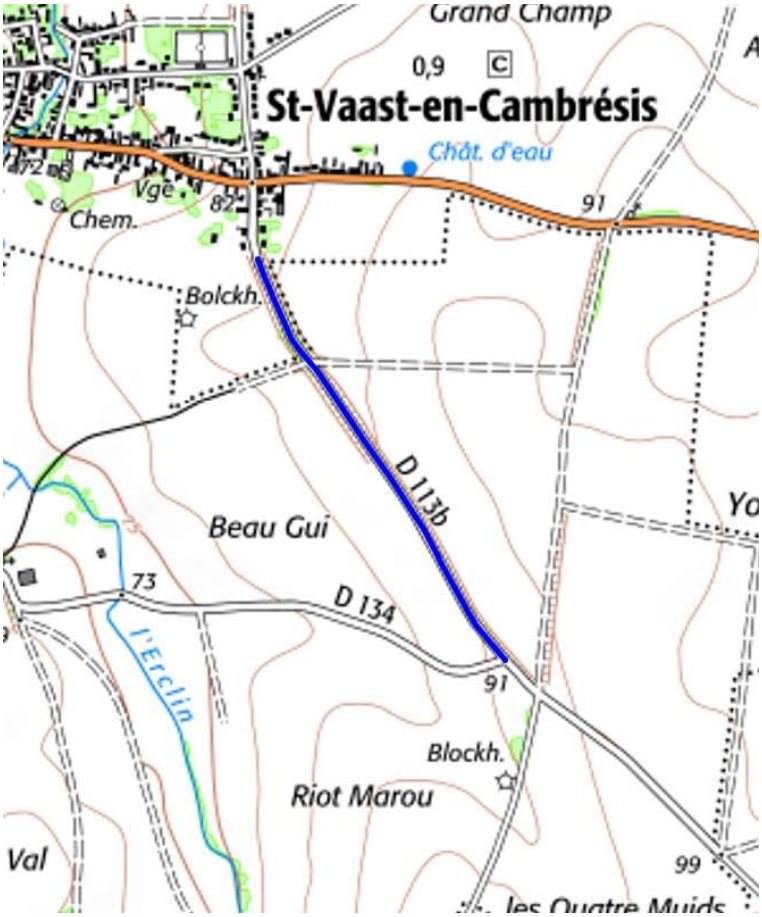

Déviation(s)
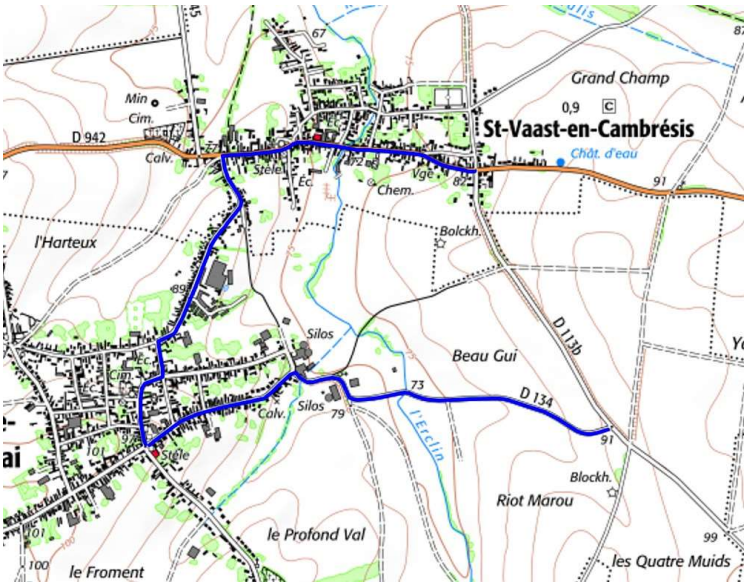
Déviation pour les usagers utilisant le sens SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI vers SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS: